



CRFPE

Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance

465 rue Courtois • 59042 LILLE Cedex

Tél : +33 (0)3 20 14 93 00

accueil@crfpe.fr • www.crfpe.fr



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan Actif	4
1.2	Bilan Passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Annexe aux comptes annuels	8



CRFPE

Comptes annuels



Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	168 438	124 596	43 841	81 135
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	168 438	124 596	43 841	81 135	
	Immobilisations corporelles	Terrains	687 130		687 130	687 130
		Constructions	5 494 174	1 117 024	4 377 149	4 618 650
		Inst. techniques, mat.out.industriels	313 463	190 728	122 734	135 570
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	6 494 767	1 307 752	5 187 014	5 441 351		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	51 274		51 274	51 274	
	Autres					
TOTAL	51 274		51 274	51 274		
Total I		6 714 480	1 432 349	5 282 130	5 573 761	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	448 290	7 752	440 538	416 556
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	365 212		365 212	305 486
	TOTAL	813 503	7 752	805 751	722 042	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	191 359		191 359	236 111	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	25 945		25 945	33 517	
Total II		1 030 808	7 752	1 023 056	991 671	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		7 745 289	1 440 101	6 305 187	6 565 433	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	23 350	23 350
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	2 458 106	2 544 846	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-135 370	-86 739	
Situation nette (sous-total)	2 346 087	2 481 457	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	95 779	119 533	
Provisions réglementées	22 105	22 105	
Total I	2 463 971	2 623 096	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	159 192	217 742
	Total II	159 192	217 742
Provisions	Provisions pour risques	61 825	
	Provisions pour charges		
	Total III	61 825	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	2 958 661	3 134 841
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 840	141 317
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	322 983	291 663
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	36 217	7 314
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	126 494	149 457	
	Total IV	3 620 197	3 724 594
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	6 305 187	6 565 433
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	1 703 455	1 457 766
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 830 903	1 763 255
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 645	2 275
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	50 586	17 806	
Utilisations des fonds dédiés	177 802	119 649	
Autres produits	11 862	903	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 776 254	3 361 656
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	663 413	629 999
	Aides financières	7 606	6 240
	Impôts, taxes et versements assimilés	182 322	155 219
	Salaires et traitements	1 751 996	1 528 385
	Charges sociales	695 284	617 482
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	337 004	318 493
	Dotations aux provisions	69 578	3 839
	Reports en fonds dédiés	119 251	129 702
	Autres charges	50 590	364
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 877 047	3 389 727
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-100 792	-28 071

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 951	1 051
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	10 951	1 051
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	45 814	48 436
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	45 814	48 436
2. Résultat financier (III-IV)		-34 863	-47 384
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-135 655	-75 455
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0 40 247	32 676 122 702
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	40 248	155 379
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	37 804	166 663
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	37 804	166 663
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		2 443	-11 283
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		2 158	
Total des produits (I + III + V)		3 827 453	3 518 087
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		3 962 824	3 604 826
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-135 370	-86 739
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



CRFPE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023



1 Présentation de l'association

Désignation de l'association : Centre Régional des Professionnels de l'Enfance (CRFPE)

1.1 Objet social

Le CRFPE est l'un des centres de formation petite enfance de la Région Hauts-de-France. C'est un établissement privé, à mission de service public, géré par une association loi 1901.

Le CRFPE accompagne la professionnalisation des acteurs de son champ d'activité, en mettant à disposition des étudiants, des professionnels et des institutions, sa compétence en matière d'ingénierie de formation.

1.2 Nature et périmètre des activités

Le CRFPE propose des formations qualifiantes, des stages de formation d'optimisation de compétences et des prestations de conseil pour accompagner le développement des structures d'accueil petite enfance. Le projet associatif s'articule autour d'axes stratégiques :

- Evaluer à l'interne les activités pédagogiques pour poursuivre la recherche de la qualité des propositions et prestations ;
- Développer des collaborations avec l'université pour promouvoir les relations entre le milieu professionnel et celui de la recherche ;
- Engager et soutenir l'ouverture européenne en favorisant les échanges entre formateurs et étudiants de différents pays.

Les activités du CRFPE se regroupent en 4 catégories :

- Enseignement et formation (EJE, CAP AEPE, CAFERUIS, formations courtes non diplômantes, préparations aux concours (EJE et ATSEM) et VAE, Auxiliaire de puériculture) ;
- Contrôle des agréments des Assistants Maternels ;
- Activité de recherche et publications ;
- Activités de conseil.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Les formations sont dispensées sur les sites de Lille, Arras, Cambrai et Grande Synthe.

Les ressources de l'association sont principalement issues de subvention de la Région (près de 48% du total des ressources d'exploitation) et de l'activité de formation continue (un peu plus de 40% des ressources d'exploitation).



2 Principes et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 6 305 187 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de -135 370 euros.

L'exercice d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25 juin 2024 par le Conseil d'Administration.

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales et les adaptations professionnelles ont été appliquées en accord avec le règlement ANC n°2014-03 et l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par l'ANC n°2020-08.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.2 Changement de méthode comptable ou d'estimation

Notre entité n'a pas effectué de changement de méthode comptable cette année.

2.3 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.



3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- Atteinte du « rythme de croisière » de l'activité Auxiliaire de Puériculture avec la concomitance de 4 sessions par année civile ;
- Provision pour risques dans le cadre d'un litige sur le calcul des cotisations retraite avec Malakoff Humanis ;
- Rattrapage du calcul comptable des placements PERCO.

3.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.



4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition et de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	162 957	5 481	-	-	168 438
Immobilisations corporelles	Terrains	687 130	-	-	-	687 130
	Constructions	5 491 344	2 831	-	-	5 494 175
	Install. Tech., mat., outillage	14 269	-	-	-	14 269
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	262 133	37 062	-	-	299 195
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	6 454 876	39 893		-	6 494 769
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	51 274	-	-	-	51 274
	Total IV	51 274	-	-	-	51 274
Total général	6 669 107	45 374		-	6 714 481	

4.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			5 481		
Immobilisations corporelles			39 893		
Immobilisations financières					
TOTAL			45 374		

4.1.1.2 Aménagement du cadre général – Diminutions

Néant

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	81 821	42 776	-	124 597
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	872 693	244 332	-	1 117 025
	Install. Tech., mat., outillage	10 623	1 727		12 350
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	130 207	48 171		178 378
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	1 013 523	294 230		1 307 753
	Total général	1 095 344	337 006		1 432 350



Modalités d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Logiciels : 3 ans
- Structure et gros œuvre : 20 à 50 ans
- Matériel et outillage industriel : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 25 ans
- Agencements, aménagements bâtiment : 10 à 15 ans
- Matériel de transport, de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Concernant les immobilisations décomposables, l'association procède à une décomposition par composants sur les biens immobiliers.

L'immobilisation du bâtiment s'est faite selon la décomposition suivante :

- Gros œuvre : 50 ans
- Façade : 20 ans
- Installations générales : 25 ans
- Agencements : 15 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



4.2 Actif circulant

4.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements				
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Diminutions : régularisations	(E) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-		-
Usagers	51 979	7 752	50 587	1392	7 752
Autres	-	-	-		-
TOTAL	51 979	7 752	50 587	1 392	7 752

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives

Les autres créances s'élèvent à 365 212 € et ne font l'objet d'aucune dépréciation. Elles sont composées de subvention Région à recevoir pour 347 782 €.

4.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont de 25 945 € et sont relatives aux charges d'exploitation.

4.2.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

4.3 Fonds propres

4.3.1 Fonds propres

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	23 350				23 350
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	2 544 846	-86 739			2 458 107
Excédent ou déficit de l'exercice	-86 739	86 739	-135 371		- 135 371
Situation nette (Total)	2 481 458		-135 371		2 346 087
Subventions d'investissement	119 533		+15 102	-38 856	95 779
Provisions réglementées	22 105				22 105
Total	2 623 096		-120 269	-38 856	2 463 971

4.3.2 Provisions réglementées

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	22 105			22 105
TOTAL	22 105			22 105



4.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

4.4.1 Subventions d'investissement

Subventions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Montant nominal	196 294	15 102		211 396
Quote-part virée au résultat	- 76 761	- 38 856		- 115 617
Montant net fonds propres	119 533	- 23 754		95 779

4.4.2 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	Montant début (A)	Augmentations (B)	Utilisations (C)	Montant fin (D)
Sur subventions d'exploitation	217 743	119 251	177 802	159 192

4.4.3 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées	22 105			22 105
Provisions pour risques		61 826		61 826
Provisions pour dépréciations	51 978	7 752	51 978	7 752
TOTAL	74 083	69 578	51 978	91 683

4.4.3.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	61 826		
Provisions pour dépréciation	7 752		
TOTAL	69 578	-	-



4.4.3.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Néant

4.4.4 Précisions sur d'autres dettes

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

4.4.5 Produits constatés d'avance

La comptabilisation des produits de la formation Educateur de Jeunes Enfants (droits d'inscription et scolarités) est proratisée en fonction de l'année universitaire qui s'étend de septembre N à août N+1. Les produits reçus en septembre 2023 sont affectés à l'exercice pour 4/12ème et les 8/12ème restants sont affectés sur 2024.

Les accompagnements VAE sont réalisés par sessions de petits groupes qui ont des durées différentes selon les cas.

Les produits sont donc proratisés au cas par cas pour chaque session.

Les produits constatés d'avance sont relatifs à l'exploitation, ils s'élèvent à la somme de 126 494 € à la clôture de l'exercice 2023 et se décomposent comme suit :

- Erasmus pour 24 232 € ;
- Scolarités pour 102 262 €.

4.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

4.5.1 Etat des échéances des créances

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	51 274		51 274
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	448 290	448 290	
	Autres	365 212	365 212	
Charges constatées d'avance		25 945	25 945	
TOTAL		890 721	839 447	51 274

4.5.2 Etat des échéances des dettes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	2 958 661	178 841	935 549	1 844 271
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		175 840	175 840		
Dettes fiscales et sociales		322 984	322 984		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		36 217	36 217		
Produits constatés d'avance		126 494	126 494		
TOTAL		3 620 197	840 376	935 549	1 844 271

4.6 Compte de résultat

4.6.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les produits se répartissent comme suit :

- Ventes de prestations de service ;
- Concours publics et subventions d'exploitation ;
- Ressources liées à la générosité du public.

4.6.1.1 Ventes de prestations de services

2023	Formation continue
FORMATIONS COURTES	
Formation inter	69 219
Formation intra	117 759
Prépa	10 290
Conseils Evaluations non lucratif	231 060
Conseils Evaluations lucratif	25 025
FORMATIONS DIPLOMANTES	
EJE EMPLOYEURS et SALARIES	496 238
CAFERUIS	65 963
CAP	71 271
Auxiliaire de puériculture	345 215
Accompagnement VAE	44 990
Total Formation Continue	1 477 030
Concours entrée	43 890
Droits d'inscription	40 063
Frais de scolarité	123 754
TOTAL EJE	207 707
Activités annexes	18 718
TOTAL GENERAL	1 703 455

4.6.1.2 Concours publics et subventions d'exploitation

Le CRFPE est financé par des subventions :

- Région pour 1 703 970 € ;
- Autres pour 126 933 €.



4.6.2 Contributions volontaires en nature

L'association ne bénéficie d'aucune contribution volontaire en nature à l'exception de la gestion bénévole de l'association par le Bureau du Conseil d'Administration.

4.6.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	21 180
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	21 180

4.6.4 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'association.

Les produits exceptionnels sont relatifs aux quotes-parts de subvention d'investissement virée au compte de résultat et à la reprise de provisions. Ils s'élèvent à la somme de 40 248 €.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 37 804 €.



5 Autres informations d'importance significatives

5.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas ses engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) vis-à-vis de ses salariés dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le CRFPE a choisi d'en externaliser la gestion. Au titre de l'exercice clos en 2023, le CRFPE a versé sur son contrat IFC – SOGECAP 5 000 €.

La convention collective appliquée est la convention CN66 (IDCC n°413) « Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées ».

Le montant de notre engagement total correspondant au 31 décembre 2023 s'élève à 206 607 €. Cet engagement est couvert par le contrat IFC à hauteur de 63 895 € à la clôture du dit exercice.

Cet engagement est estimé selon la méthode historique retenue par notre entité suivante : méthode rétrospective.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 62 – 64 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres (réforme des retraites)
- Taux d'actualisation : 3.30 %
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %
- Turnover : dégressif jusqu'à 55 ans et nul au-delà
- Pour la prise en compte du risque de mortalité, le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.
- Le taux de cotisations sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 48 %

5.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	30	
Non Cadres	13	
TOTAL	43	